

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDCT 66 Subvention (70 000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 70 000 euros est attribuée à l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit au titre de l'année 2015.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit, sise 100, rue Réaumur 75002 PARIS une convention, dont le texte joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec ladite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO